

Date de préparation : 16-01-28

SECTION I - RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT ET LA PRÉPARATION							10C4
<b>Schwartz Chemical Corporation</b>					APP. COMMERCIALE :	<b>Dyna Patch</b>	
<b>777 McKay Road</b>					CODE DU FABRICANT :	<b>2W1630</b>	
<b>Pickering, Ontario</b>					CATÉG. DE PRODUIT :	<b>Non réglementée</b>	
<b>L1W 3A3 (905) 683-0411</b>			Préparé par : Comité technique		CLASSE SIMDUT :	<b>Non réglementée</b>	
SECTION II - INGRÉDIENTS DANGEREUX							
INGRÉDIENT	N° CAS	%	DL50 et CL50 - VOIES D'EXPOSITION ET ESPÈCES			LIMITE D'EXPOSITION	
Calcaire (carbonate de calcium)	1317-65-3	30-60	Aucune			10 mg/m <sup>3</sup> en tant que poussière (ACGIH TLV) 15 mg/m <sup>3</sup> - poussière totale (OSHA PEL) 5 mg/m <sup>3</sup> - fraction respirable (OSHA PEL)	
Kaolinton	1332-58-7	5-10	DL50 (orale, rat) >5000 mg/kg (dermale, rat) >5000 mg/kg			DL50 2 mg/m <sup>3</sup> en tant que poussière respirable (ACGIH TLV) 10 mg/m <sup>3</sup> - poussière totale (OSHA PEL) 5 mg/m <sup>3</sup> - fraction respirable (OSHA PEL)	
Dioxyde de titane	13463-67-7	3-7	CL50 (inhalation, rat) 6,8 mg/L 4 h DL50 (orale, rat) > 10 000 mg/kg (dermale, lapin) > 10 000 mg/kg			DL50 10 mg/m <sup>3</sup> en tant que poussière (ACGIH TLV) 10 mg/m <sup>3</sup> - poussière totale (OSHA PEL) 5 mg/m <sup>3</sup> - fraction respirable (OSHA PEL)	
Microsphère de céramique	66402-68-4	10-30	Non disponible			10 mg/m <sup>3</sup> en tant que particule inhalable (ACGIH-TLV-TWA) 3 mg/m <sup>3</sup> en tant que fraction respirable (ACGIH TLV) 15 mg/m <sup>3</sup> - poussière totale (OSHA PEL) 5 mg/m <sup>3</sup> - fraction respirable (OSHA PEL)	
Silice, quartz (composante naturelle du calcaire)	14808-60-7	0,5-1,4	Non disponible			0,025 mg/m <sup>3</sup> en tant que poussière (ACGIH TLV) 0,1 mg/m <sup>3</sup> - fraction respirable (OSHA PEL)	
SECTION III - CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES							
ODEUR ET APPARENCE	SEUIL OLFACTIF	POURCENTAGE DE MATIÈRES NON VOLATILES PAR POIDS		VITESSE D'ÉVAPORATION	TENSION DE VAPEUR (mmHg)		
Pâte blanche, très faible odeur	Aucune valeur disponible	74 - 78 %		inférieure à celle de l'acétate de butyle	non disponible		
POINT D'ÉBULLITION	pH	POINT DE CONGÉLATION		DENSITÉ (g/ml)	DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1)		
100 °C	Non disponible	Sans objet		1.2	non disponible		
COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS							
23 max.							
SECTION IV - RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION							
CLASSIFICATION D'INFLAMMABILITÉ /	POINT D'ÉCLAIR	PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX					
Ininflammable	°C	LORS D'UNE COMBUSTION FORCÉE, CE PRODUIT POURRAIT DÉGAGER, SANS S'Y LIMITER, DU MONOXYDE DE CARBONE, DU DIOXYDE DE CARBONE					
	APPAREIL A VASE CLOS TAG	MOYENS D'EXTINCTION					
		Mousse, poudre chimique, dioxyde de carbone ou tout agent extincteur de classe B					
RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION INHABITUELS							
Sans objet							
RÈGLES À OBSERVER DANS LA LUTTE CONTRE LES FEUX SPÉCIAUX							
On recommande de porter un appareil respiratoire autonome.							
SECTION V - RISQUES POUR LA SANTÉ : PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES ET PREMIERS SOINS							
EFFETS AIGUS D'UNE SUREXPOSITION				MESURES À PRENDRE EN CAS D'URGENCE ET PREMIERS SOINS			
<p><b>INHALATION :</b> La poussière de ce produit peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Contient de la silice cristalline, une substance figurant sur la liste des substances carcinogènes du CIRC et du NTP, et pouvait causer des lésions pulmonaires (silicose) lorsque la concentration dépasse la limite d'exposition professionnelle. Contient également du dioxyde de titane, une substance du groupe 2B du CIRC (carcinogène possible), selon des preuves insuffisantes chez les humains mais suffisantes chez des animaux de laboratoire. Toutefois, la silice cristalline et le dioxyde de titane présents dans ce produit sont encapsulés dans le liquide et ne seront libérés que si le produit est poncé ou sablé. Bien suivre les précautions appropriées et porter un appareil de protection adéquat.</p> <p><b>CONTACT AVEC LES YEUX :</b> Ce produit peut causer une irritation modérée des yeux.</p> <p><b>CONTACT AVEC LA PEAU :</b> Ce produit peut causer une délipidation ou une irritation de la peau (dermatite) en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.</p>				<p><b>INHALATION :</b>  Amener la victime à l'air frais. Rétablir la respiration. Traiter en fonction des symptômes. Consulter un médecin.</p> <p><b>ÉCLABOUSSURES (YEUX) :</b>  Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin afin d'obtenir un traitement médical.</p> <p><b>ÉCLABOUSSURES (PEAU) :</b>  Laver les zones affectées avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés.</p> <p><b>INGESTION :</b>  Boire 1 ou 2 verres d'eau pour diluer. NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Traiter en fonction des symptômes.</p>			
EFFETS CHRONIQUES D'UNE SUREXPOSITION	CARCINOGENICITÉ	FETOTOXICITÉ/TÉRATOGENICITÉ/ MUTAGÉNICITÉ		IRRITANT	SENSIBILISANT		

**FICHE SIGNALÉTIQUE**  
**À utiliser en cas d'urgence seulement : (613) 996-6666**

Date de préparation : 14-01-28

<p>Un contact prolongé ou répété avec la peau provoquera une irritation, une délipidation, une dermatite. Les poussières respirables peuvent causer une maladie pulmonaire (silicose) et possiblement un cancer.</p>	<p>La silice cristalline figure sur la liste des substances carcinogènes du CIRC et du NTP. Le dioxyde de titane fait partie du groupe 2B du CIRC - substance carcinogène possible chez les humains selon des preuves insuffisantes chez les humains mais suffisantes chez des animaux de laboratoire.</p>	<p>Aucune donnée disponible</p>	<p>OUI : Peau, yeux et voies respiratoires</p>	<p>OUI : Peau</p>	
<b>SECTION VI - REACTIVITE</b>					
<b>STABILITE :</b>			<b>POLYMERISATION DANGEREUSE :</b>		
Stable			Ne se produira pas		
<b>INCOMPATIBILITE : (matières à éviter)</b>			<b>CONDITIONS A EVITER :</b>		
Chaleur et composés oxydants			Chaleur excessive et froid extrême		
<b>PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX :</b>					
Oxydes de carbone					
<b>SECTION VII - MESURES A PRENDRE EN CAS DE FUITE OU DE DEVERSEMENT</b>			<b>METHODE D'ELIMINATION DES RESIDUS</b>		
<b>MESURES A PRENDRE en cas de fuite ou de déversement</b>			Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.		
Restreindre l'accès à la zone. Éloigner toutes les sources d'inflammation. Bien aérer. Ramasser le produit déversé au moyen d'un balai et verser dans un contenant refermable. En cas de déversement important, endiguer la zone afin d'empêcher l'écoulement dans les cours d'eau ou les égouts. Éliminer les résidus avec de l'eau. Porter un équipement de protection pendant le nettoyage.					
<b>SECTION VIII - PROTECTION SPECIALE</b>					
<b>EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE</b>					
<b>GANTS DE PROTECTION :</b>			<b>PROTECTION DES YEUX :</b>		
Porter des gants de protection contre les agents chimiques en Viton. Lors d'une exposition de courte durée, on peut utiliser des gants en nitrile, néoprène ou caoutchouc.			Porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques afin de prévenir tout contact avec les yeux.		
<b>PROTECTION RESPIRATOIRE:</b>			<b>AUTRE EQUIPEMENT DE PROTECTION :</b>		
Aucune normalement requise. Lors du ponçage ou du sablage de la pellicule sèche, porter un masque anti-poussières/anti-vapeurs approuvés par le NIOSH afin de neutraliser les poussières pouvant se dégager de ce produit, de la peinture sous-jacente ou de tout produit abrasif.			Porter des vêtements de protection afin de prévenir tout contact avec la peau.		
			<b>MESURES D'INGENIERIE - VENTILATION :</b>		
			Une ventilation par dilution est requise pendant l'usage normal. Une ventilation par aspiration à la source peut être requise dans certains cas afin de maintenir le niveau d'exposition en deçà de la limite précisée à la section II de la présente fiche signalétique. Contient des solvants extrêmement inflammables. Prendre des mesures appropriées de protection contre l'incendie.		
<b>SECTION IX - PRECAUTIONS SPECIALES</b>					
<b>PRECAUTIONS A PRENDRE EN MATIERE DE MANUTENTION ET D'ENTREPOSAGE</b>			<b>AUTRES PRECAUTIONS</b>		
ENTREPOSAGE : Assurer une zone d'entreposage à l'écart des zones de travail peuplées. Ranger dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'abri de la lumière directe du soleil et de toute matière incompatible ou de toute source d'inflammation. CRAINT LE GEL.					
MANUTENTION : Éviter toute inhalation prolongée ou répétée des vapeurs ou brouillards du produit. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.					